

Magazine HAITI-ESPOIR

Revue de l'actualité nationale et internationale



Tél (+509) 3475 1155 / 56220262

Modification du décret électoral:

**LES PERSONNES
SOUS SANCTIONS
INTERNATIONALES
AURONT-ELLES
LEUR CHANCE ?**



Coupe des Nations de la CONCACAF:

**La rencontre
Haïti-République
Dominicaine crée
un incident
diplomatique**



IFEOMA UZOGHELI

**MISS GRAND
INTERNATIONAL
NIGERIA 2026**

**ASSEMBLÉE DU CONSENSUS NATIONAL :
UN SOUFFLE D'UNITÉ**



LA TRIPLE RENTRÉE DANS UN PAYS À BOUT DE SOUFFLE!

Par Jean Hénoc Faroul



La cour de cassation. Photo d'archives.

En Haïti, le mois d'Octobre s'avère d'une importance capitale, car il ramène la triple rentrée fiscale, scolaire ou académique et judiciaire.

Autrefois, dès le 1^{er} de ce mois le nouveau budget de la République savait entrer immanquablement en vigueur, vu que, dans le souci de respecter scrupuleusement les échéances, les *Directions des Affaires Administratives et du Budget* (DAAB) des Ministères sectoriels, la *Direction Générale du Budget* (DGB) du *Ministère de l'Economie et des Finances* (MEF), la *Primature* et le *Ministère de la Planification et de la Coopération Externe* (MPCE) accordaient leurs violons pour permettre au Gouvernement de déposer la *Loi de Finances* au Parlement au 30 Juin. Celui-ci à son tour faisait son devoir d'analyse, de consultations et la navette pour que tout soit fini dans le consensus avant la fermeture de l'année fiscale au 30 Septembre. À l'ouverture de l'année fiscale 2026-2027, est entré en vigueur un nouveau code fiscal "modernisé" dont on espère qu'il permettra de mobiliser de plus grandes ressources.

Quant à la rentrée académique, après les 3 mois de vacances d'été les étudiants universitaires, ceux des écoles techniques et les élèves des écoles classiques publiques et

privées, reprenaient avec joie le chemin des classes, sans se rendre compte des douleurs des parents s'étant mis en quatre pour assurer ce retour. Aujourd'hui, fixée au mois de Septembre en vue d'augmenter les jours de classe, la rentrée scolaire n'est jamais prête. Elle se passe dans la pagaille et l'improvisation : ici et là ont été tenues des cérémonies circonstancielles cachant mal la chute libre de l'éducation haïtienne.

La plus solennelle de la triple rentrée, reste et demeure la rentrée judiciaire, le premier lundi du mois d'Octobre. Elle entraîne la reprise des travaux des tribunaux et des cours (la Cour Suprême, les Cours d'Appel, la Cour des Comptes et du Contentieux Administratif), après la vacance judiciaire du dernier Vendredi de Juillet. Le Pouvoir Judiciaire, l'un des trois Pouvoirs de l'Etat, savait marquer cette rentrée par une cérémonie dont la solennité exigeait la présence du Chef de l'Etat, du cabinet ministériel et des hauts dignitaires de l'Etat. Habituellement y étaient exposés le bilan des 10 mois de l'année judiciaire (Octobre-Juillet), les grands problèmes, les avancées ou mieux les nouvelles mesures prises pour améliorer un système judiciaire toujours convalescent.

Page suivante

Depuis trop longtemps déjà, la triple rentrée s'éternise dans la routine, laissant sur leurs faims les partisans des réformes fiscale, éducative et judiciaire.

Pris dans les éternels conflits politiques entre le Parlement et l'Exécutif, les tentatives de réforme fiscale n'ont pas toujours abouti, parce qu'exerçant plus de pression sur les couches moyennes et défavorisées.

On attend de voir ce que donnera la mise en œuvre du nouveau code fiscal 2026. Depuis deux décennies, les budgets nationaux font l'objet de tractations et ne sont pas toujours finalisés avant le 1^{er} Octobre. Ce qui aboutit à la reconduction automatique d'un dispositif bourré d'incohérences. Avec la caducité habituelle du Parlement, l'Exécutif a eu toujours les coudées franches pour faire à sa tête en élaborant et exécutant des lois de finances dans lesquelles les dépenses courantes ou de fonctionnement de l'administration l'emportent sur les dépenses de capital ou d'investissement.

Pour sa part, la réouverture des classes, habituellement uniforme, se fait désormais selon un calendrier à plusieurs vitesses et suivant les aléas socio-économiques, sécuritaires ou même la simple volonté des autorités éducatives.

La justice haïtienne, quant à elle, traîne derrière elle, comme un boulet de galère, le discrédit induit par une série de grands scandales mettant à mal son indépendance, son intégrité et sa capacité à dire strictement le mot du droit au profit de justiciables meurtris.

Qui l'aurait crû ? Les espoirs placés en la réforme judiciaire de 2007 avec la *loi portant création du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire*, la *loi portant sur le statut de la magistrature* et la *loi portant création de l'Ecole de la*

magistrature, auront été déçus. Comme toujours ! Pire qu'une montagne ayant accouché d'une souris, la condition générale de la justice haïtienne – impunité, corruption, dépendance, détention préventive sur-prolongée, manque d'infrastructures - s'est empirée, malgré une assez bonne coopération technique et financière internationale, tant multilatérale que bilatérale.

Le premier Lundi d'Octobre 2026, soit le 5, les détenteurs du Pouvoir Exécutif et ceux du Pouvoir Judiciaire ne peuvent se rencontrer que dans la gêne et le malaise moral face au dessaisissement de la justice haïtienne par la justice fédérale étasunienne du dossier de l'assassinat sur l'ex-Président Jovenel Moïse, en cours de traitement depuis 5 ans dans notre labyrinthe judiciaire. Et le corps diplomatique, toujours présent à cette cérémonie grandiose, n'a pas manqué de se plaindre sur le *Décret sur la Haute Cour de Justice*, qui selon lui rend irresponsables les hauts dignitaires de l'Etat (le Chef de l'Etat, les membres du Gouvernement et de la Cour de Cassation), passibles de cette juridiction spéciale pour des infractions commises dans l'exercice de leurs fonctions. Autant de faits révélateurs d'une justice plus que malade.

La perte d'éclat et la banalisation de la triple rentrée fiscale, académique et judiciaire sont symptomatiques d'une République d'Haïti à bout de souffle qui se cherche encore après deux cent vingt-deux (222) ans d'histoire nationale. L'épuisement s'est accaparé des institutions publiques, de l'économie nationale qui se criminalise, de la société en générale perdue dans les antivaleurs et les crises à répétition...

Me. Jean Hénoc Faroul, M.A

- Master en droit / Relations Internationales
- Licencié en Droit,
- Défenseur des Droits Humains
- Licencié en Communication Sociale,
- Certifié en Administration Publique,
- Certifié en Analyse de l'Information (ONU, Norwegian Defence International Center, NODEFIC, Oslo, Norvège),
- Certifié en Droits Humains (Université du Pays Basque, Espagne),
- Journaliste de carrière,
- Ancien fonctionnaire de l'ONU,
- Ancien cadre du Programme d'Appui aux Partis Politiques du National Democratic Institute (NDI).



LES PERSONNES SOUS SANCTIONS INTERNATIONALES AURONT-ELLES LEUR CHANCE ?

Par Jean Hénoc Faroul



A droite, le Premier Ministre Alix Didier Fils-Aimé a payé de sa présence

La rencontre tenue le Vendredi 2 Octobre 2026 entre le Conseil Electoral Provisoire (CEP) et les formations politiques concernant notamment les sempiternelles modifications au Décret électoral, en dit long sur les tâtonnements dans le processus. Selon le Président du Conseil des Ministres Alix Didier Fils-Aimé, cette réunion fait suite à toute une série de rencontres séparées du CEP et de son Gouvernement avec les organisations politiques autour de leurs appréhensions face au déroulement du processus électoral.

On ne sait si ces balbutiements procèdent de l'incompétence des autorités électorales, de l'intrusion de l'Exécutif dans le processus ou de manœuvres concertées pour repousser sans cesse la tenue du scrutin et faire durer le plaisir d'être toujours en poste. Mais, au moins une chose est certaine : la situation sécuritaire qui se détériore constamment, les retards pris dans le déploiement effectif de la *Force de Répression des Gangs* (FRG/GSF), ne sont pas pour faciliter l'organisation de ces joutes le 13 Décembre 2026 comme prévu.

Les formations politiques étaient amères face à un processus électoral apparemment biaisé, en plus de marquer le pas sur place. Les problèmes sont nombreux :

- rumeurs de modification ex-cathedra par le Gouvernement de certaines dispositions du décret électoral,
- impossibilité de finaliser la liste des 30 mille membres exigée des partis ;
- scandale de l'utilisation abusive des données personnelles des citoyens à leur insu par des mains politiques tapies dans l'ombre,
- un calendrier irréaliste,
- faible taux d'inscription des électeurs,
- inscription des candidats, antérieure au décret électoral remanié,
- suspicions de partialité et de favoritisme face à un parti "officiel",
- et surtout l'incertitude planant sur la candidature des personnalités sous sanctions internationales.

Autant de questions qui ont été débattues et dont on espère trouver des solutions définitives.

Deux jours avant cette rencontre, au cours du Conseil des Ministres tenu au Palais National le Mercredi 30 Septembre 2026, le Gouvernement aurait décidé d'apporter des amendements au Décret Electoral en vigueur. Les formations politiques, tant proches du Pouvoir que de l'Opposition, avaient toujours exigé un remaniement de certaines dispositions de ce décret servant de cadre légal

aux élections générales dont le premier tour a été fixé au 13 Décembre 2026. La plupart des modifications envisagées porteraient sur le fameux **article 153** dont les nombreux alinéas sont considérés par certains comme des prescrits prohibitifs et discriminatoires visant à écarter, de manière voilée et inavouée, de nombreuses personnalités politiques et de la société civile de la course électorale.

L'incertitude pour les candidats sous sanctions internationales :



Une vue de la rencontre

Évidemment, les personnes visées cherchent à en obtenir l'amendement ou l'inapplication. Elles espèrent l'allègement de ces dispositions ou leur harmonisation avec la charte fondamentale qui, par exemple, interdit aux personnes condamnées à une peine afflictive et infamante de prendre part à la course électorale. Comme de fait, l'**alinéa 7** du décret électoral exige : << un certificat de casier judiciaire du Tribunal de Première Instance...>>. Mais, en plus de s'acquitter de ses redevances fiscales, les **alinéas 20 et 21** exige aux candidats un certificat de quitus des institutions financières et de crédit que sont la Banque de la République d'Haïti, l'Office National d'Assurance-Vieillesse et le Fonds de Développement Industriel (FDI). La simple honorabilité judiciaire et financière du candidat : le casier judiciaire vierge de toute condamnation pour crimes de sang, crimes en col blanc et autres infractions financières (abus de confiance, vol et escroquerie) est devenue une exigence controversée, parce que cette fois-ci il y a un élément d'extranéité : les sanctions internationales qui pèsent comme un épée de Damoclès sur la tête de nombreuses personnalités politiques.

Par ailleurs, poserait problème aujourd'hui une autre disposition qui a toujours existé dans les législations électorales haïtiennes, car faisant injonction à certains

agents de la fonction publique de démissionner de leurs postes dans un certain délai, s'ils désirent se porter candidats à des postes électifs. On ne sait pas non plus ce qui se cacherait derrière l'**alinéa 26** portant sur la nécessité d'«Un certificat médical délivré par un médecin agréé par le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP). » Voudrait-on garantir que les élus ne meurent point en fonction ou du moins quels candidats "malades" voudrait-on écarter de la course ?

À part ces considérations, il y en d'autres de taille qui ont été énoncées par madame **Djina Guillet Delatour** du groupement "**Delivrans**" au cours de la rencontre du CEP avec les partis, comme par exemple :

- la suppression inconstitutionnelle du poste électif de "Délégué de ville" ;
- le temps trop court accordé aux "groupements" pour monter des "regroupements politiques" ;
- l'exonération partisane des frais d'inscription ;
- le financement sur la base du nombre de partis et "particules" formant un groupement politique ;
- la modification du décret électoral qui entraîne automatiquement la reprise de certaines étapes du processus.

Suite page suivante

Les implications des éventuelles modifications envisagées au décret électoral :

Ce sera le deuxième amendement apporté au *Décret Electoral de Juin 2026* qui avait déjà été remanié en Juillet 2026, sans avoir satisfait à toutes les exigences des acteurs impliqués dans le processus électoral. Ces modifications sans fin induisent les reports du scrutin, au même titre que les contraintes sécuritaires. La publication de tout amendement au *Décret électoral de Juillet 2026*, entrainera ipso facto l'annulation de la dernière version de Juillet 2026, avec toutes les conséquences administratives et légales. Par ailleurs, l'allègement des conditions de participation permettra à des personnalités politiques qui se voyaient techniquement exclues, d'espérer à nouveau. Parmi lesquelles se trouvent :

- des personnes sanctionnées par le Canada, les USA, l'ONU et l'UE, qui se trouvaient dans l'impossibilité d'obtenir certains documents parce qu'exclus du système financier en raison du gel de leurs avoirs ;
- Des débiteurs "insolvables", récalcitrants ou escrocs ayant fait des emprunts à l'Office National d'Assurance-Vieillesse (ONA) ou au Fond d'Investissement Industriel (FDI) ;
- Des candidats occupant encore des postes publics ;
- Des personnes visées par des procédures judiciaires en cours, etc.

Que dira la communauté internationale ?

Des concurrents espéraient la mise à l'écart des personnalités politiques sanctionnées par la communauté internationale, en vue d'avoir plus de chance de remporter les élections. Certains disaient même que la Communauté internationale demandait le maintien des prescrits prohibitifs du Décret Electoral ou même le rejet des candidatures des concernés par le CEP. Pourtant, devant l'idée que l'International voudrait reconfigurer de force la classe politique haïtienne, l'ex-Chargé d'Affaires des USA en Haïti, **Henri T. Wooster**, avait précisé, dans un premier temps, que les sanctions ne sont pas automatiquement un obstacle à la candidature électorale des sanctionnés. En fait, il n'y aurait pas assez de base strictement juridique pour soustraire à des gens leurs droits civils et politiques, en raison de sanctions internationales, quand les concernés n'ont pas cessé d'en demander des preuves et leurs droits à s'en défendre.

Cependant dans une interview accordée le 17 juin 2026 au quotidien "Le Nouvelliste", **Wooster** avait dit que << nous n'aimerions probablement pas cela (NDLR. La candidature des personnalités sanctionnées). Toutefois, permettez-moi d'être parfaitement clair : les sanctions relèvent d'un domaine, et une condamnation prononcée par un tribunal en relève d'un autre. Ce n'est pas la même chose... Les décisions concernant les personnes qui se

présentent aux élections en Haïti ne relèvent pas du Gouvernement des Etats-Unis. Ni de cette ambassade, ni de Washington. C'est une question qui appartient aux autorités haïtiennes et aux électeurs... Nous savons que les électeurs haïtiens trouveront une réponse appropriée. >>

À l'analyse, Wooster semblerait favorable à la mise à l'écart des sanctionnés, puisque pour lui, les sanctions et une condamnation prononcée par un tribunal, ne sont pas du même domaine. Donc, la condamnation à une peine afflictive ou infamante édictée par la constitution comme motif prohibitif, ne serait pas la seule interdiction, mais vu qu'Haïti est un pays souverain, il appartient aux autorités haïtiennes de décider de maintenir ces candidats à l'écart des joutes électorales ou de les accepter, et s'ils y sont acceptés, c'est en définitive aux électeurs de voter pour ou contre eux.

La communauté internationale est animée de bonnes intentions en voulant garantir la stabilité du pays et le protéger contre tous les facteurs déstabilisants et les agents déstabilisateurs. Mais, comment éviter l'émergence de choses et de gens peut-être pires que celles auxquelles on demanderait de faire place nette...

Jean Hénoc Faroul

L'ANCIEN MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, JAMES CADET, SOMME LE CEP

ORIGINAL

L' An deux mille vingt-six et le TRENTE septembre

À la requête de Monsieur James **CADET**, identifié aux numéros : 1465397625 (NINU et 003-532-463-7(NIF), propriétaire et domicilié à Port-au-Prince, **ancien ministre de l'Environnement**, domicilié à Port-au-Prince,

Avant pour avocats, Maître Guerby **BLAISE** du barreau de la Croix-des-Bouquets, identifié, patenté, et imposé aux numéros : 003-984-827-2, 420-703-864-4, 42100434490, avec élection de domicile, pour les fins de la présente, à « Le Prétoire Cabinet d'Avocats » situé au 3, Impasse Saint-Pierre Guérilus, Boulevard 15 octobre, Tabarre 52, HT6124 ;

Élisant domicile au Cabinet de son avocat susmentionné.

J'ai, Romuald Gastud-Pierre, Huissier près le tribunal de première instance de Port-au-Prince, demeurant et domicilié à cette juridiction, identifié au numéro 002-992-138-4, soussigné, signifié, donné et laissé :

Copie du procès-verbal de constat, dressé par le juge de paix de Delmas en date du 25 septembre 2026, et la présente sommation au nom de la loi, la République et la Justice :

1 - À Monsieur Peterson **PIERRE-LOUIS**, en sa qualité de Président du Conseil Électoral Provisoire (CEP), demeurant et domicilié à Port-au-Prince, où étant et parlant à Madame MARIE ELDA RAUFORT qui m'a : le quel/laquelle a reçu ma copie et visé mon original ainsi déclaré :

2 - À Monsieur Reynold **GUERRIER**, en sa qualité de Directeur général de l'Office National D'identification (ONI), demeurant et domicilié à Port-au-Prince, où étant et parlant à MADAME CHERY HAYSHA B. le quel/laquelle a reçu ma copie et visé mon original ainsi déclaré :

3 - Au Magistrat Fritz Patterson **DORVAL**, en sa qualité de commissaire du Gouvernement Près le tribunal de première Instance de Port-au-Prince, à titre d'information, demeurant et domicilié à Port-au-Prince, où étant et parlant à Florence Cange Laguerre, le quel/laquelle a reçu ma copie et visé mon original ainsi déclaré :

Qu'il a été révélé que le numéro d'identité nationale unique (NINU) de Monsieur James CADETa été enregistré à son insu dans les Registres du Système électoral par un parti ou groupement politique, **dont il n'est pas membre.**

Pièce N° 1 : Photocopie de carte d'identité nationale unique (NINU).

Que le procès-verbal, dressé par le tribunal de paix de Delmas en date du 25 septembre 2026, atteste de l'utilisation frauduleuse de la carte d'identité nationale unique (NINU) du requérant.

Pièce N° 2 : Procès-verbal du constat du juge de paix de Delmas.

Que l'usage de la pièce d'identité de l'intéressé à son insu par un parti ou groupement politique, **dont il n'est pas membre,** est attentatoire à son droit d'exercer ses droits civils et politiques, conformément à l'article 16 de la Constitution de 1987 en vigueur.

Que ces faits frauduleux empêche le requérant de jouir pleinement de sa liberté de réunion et d'association au sens de l'article 31 de la Constitution susmentionnée, et constituent les infractions d'escroquerie, de faux et d'usage de faux au sens des articles 337, et 109 à 110 du code pénal.

Que cet enregistrement frauduleux privera ce dernier de son droit de voter librement au sens de l'article 25, alinéa b, du Pacte International relatif aux droits civils et politiques.

Que cette pratique dangereuse met en péril le libre exercice de la démocratie et peut compromettre la réputation et la bonne moralité du requérant (Monsieur CADET) en tant qu'un politique de renom et d'ancienne autorité publique.

Que par ailleurs, le Décret électoral du 02 juin 2026 confère corrélativement au CEP et à l'ONI l'obligation de contrôle et de gestion des serveurs informatiques correspondant aux données et informations des électeurs et des partis et groupements politiques.

Qu'il incombe ainsi au CEP et à l'ONI d'identifier l'auteur de tout acte frauduleux survenu dans le cadre des enregistrements des citoyens dans les Registres du Système électoral.

Que Monsieur James CADET sollicite donc du CEP et de l'ONI l'identification du parti ou groupement politique, de toute personne ou toute structure quelconque, en tant qu'auteur de l'utilisation frauduleuse de son numéro d'identité nationale unique (NINU) dans les Registres du Système électoral.

8/19/26
JUN 26 2026

Que le CEP et l'ONI disposent d'un délai de trois (3) jours francs pour communiquer à Monsieur CADET les résultats de leurs recherches, établis dûment par un juge de paix.

Que tout refus du CEP et/ou de l'ONI de procéder à l'identification dudit auteur emportera l'engagement de la responsabilité pénale des représentants respectifs de ces institutions comme complice des infractions susmentionnées.

Qu'à l'issue de ce délai imparti, le requérant reprendra sa liberté de saisir le cabinet d'instruction par plainte avec constitution de partie civile aux fins d'ouvrir une information judiciaire des chefs d'escroquerie (article 337 du code pénal), de faux et d'usage de faux contre X (articles 109 et suivants du code pénal), ainsi que contre le Président du CEP et le Directeur général de l'ONI de ces mêmes chefs à la fois comme auteurs (article 108 du code pénal) et complice en application des dispositions des article 44 du code pénal, et du chef de forfaiture sur le fondement de l'article 26 du Décret du 1^{er} juin 2005 relatif à la carte d'identification nationale.

À ce que Monsieur Peterson **PIERRE-LOUIS**, Président du CEP, et Monsieur Reynold **GUERRIER**, Directeur général de l'ONI, n'en prétextent nullement cause d'ignorance, et que le commissaire du Gouvernement soit tenu informé, je huissier, susdit et soussigné, étant et parlant comme il est dit plus haut, leur ai donné et laissé copie tant du présent acte que de la copie de la carte d'identité nationale unique (NINU) du requérant et du procès-verbal du juge de paix du 25 septembre 2026 susmentionné.- Dont acte. Le coût est de mille (1.000.00) gourdes. Simple droit d'huissier. Y apposé tant sur l'original que sur la Copie le timbre spécial « Justice pour tous ».

Huissier.-


Reçu le 30/09/26
@ 4h13PM
H2FR/DAS/CEP
Sous les réserves de fait et de droit.

Reçu au Parquet de Port-au-Prince
30/09/26 à 2h04 min P.M
r Florence Bange Laguerre

OFFICE NATIONAL
IDENTIFICATION
20 SEP. 2026
RECEPTION
Chery Haysha Bianca

ASSEMBLÉE DU CONSENSUS NATIONAL : UN SOUFFLE D'UNITÉ

Les forces vives du pays et sa diaspora au chevet d'Haïti, unissent leurs voix pour réorienter la transition.



Le destin d'Haïti s'écrit ensemble. Les 8 et 9 octobre 2026 se tiendra l'Assemblée du Consensus National, une initiative réunissant différentes composantes de la société haïtienne et de la diaspora : société civile, secteur privé, secteur religieux, représentants des dix départements, organisations de jeunesse et paysannes, partis et regroupements politiques, ainsi que des représentants de la diaspora. L'objectif annoncé est de créer un espace de dialogue permettant de rapprocher les positions, de dépasser les divergences et de rechercher un consensus autour de l'avenir politique et institutionnel du pays. Au-delà de la rencontre : quel résultat pour la République ? La véritable portée de cette initiative dépendra moins de la tenue de l'Assemblée que de sa capacité à produire des engagements concrets, vérifiables et durables. Le résultat attendu pourrait être l'élaboration et l'adoption d'un *Pacte national de bonne gouvernance politique*, destiné à poser les bases d'une nouvelle dynamique institutionnelle et

politique en Haïti. Ce Pacte pourrait notamment définir les principes fondamentaux de la gouvernance, les engagements des acteurs politiques et institutionnels, leurs responsabilités ainsi que les mécanismes de transparence, de contrôle et de redevabilité.

L'Assemblée pourrait également contribuer à poser les bases d'une **Conférence nationale souveraine**, appelée à approfondir les grandes questions relatives à l'organisation de l'État, au fonctionnement des institutions, à la gouvernance politique, à la démocratie, à la sécurité, à la justice, au développement économique et social ainsi qu'aux rapports entre les différentes composantes de la Nation. L'objectif ne serait donc pas de prétendre résoudre en quelques jours les problèmes structurels d'Haïti, mais de créer les conditions politiques et institutionnelles permettant d'engager une réflexion nationale plus large et plus structurée sur l'avenir de la République.

Bois Caïman : notre propre référence historique

Pour rechercher les voies d'un consensus national, Haïti n'a pas nécessairement besoin de chercher son inspiration

première à l'extérieur de ses frontières. Notre propre histoire contient déjà des références puissantes à l'unité et à

la mobilisation collective. Bois Caïman constitue à cet égard un symbole majeur. C'est dans cette dynamique de rassemblement et d'union des forces, à la veille de la Révolution haïtienne, que des hommes et des femmes ont commencé à dépasser leurs divisions pour porter une aspiration commune à la liberté et à la dignité. Cette mémoire historique rappelle une vérité fondamentale : lorsque les Haïtiens parviennent à unir leurs voix autour d'un objectif national supérieur aux intérêts particuliers, ils peuvent transformer le cours de leur histoire. L'enjeu aujourd'hui n'est évidemment pas de reproduire les

circonstances de 1791, mais de retrouver l'esprit de l'unité autour d'un projet national adapté aux réalités politiques, économiques, sociales et institutionnelles du XXI^e siècle. De cette mobilisation historique devait progressivement émerger, après la Révolution, l'indépendance d'Haïti en 1804, faisant du pays la première République noire indépendante du monde. Bois Caïman doit donc être considéré non seulement comme un événement historique, mais comme un rappel de notre capacité collective à construire une destinée nationale lorsque l'intérêt supérieur du pays devient le point de convergence.

Une Transition Réorientée

Si le processus engagé devait conduire à une réorientation de la transition actuelle, l'objectif ne devrait pas être de créer simplement une nouvelle transition, mais de mettre en place une *Transition Réorientée*, avec un mandat clair, des objectifs précis, un calendrier réaliste et des mécanismes de responsabilité. Une Transition Réorientée devrait avoir pour finalité de remettre l'État sur une trajectoire fonctionnelle, de renforcer les institutions, de créer les conditions nécessaires à une gouvernance stable et de préparer la continuité de l'État. Elle ne devrait donc pas devenir une fin en soi. Elle devrait être conçue comme un

instrument temporaire au service d'un processus plus large de refondation institutionnelle, de stabilisation et de réorientation de la gouvernance haïtienne. Sa légitimité et sa crédibilité devraient être mesurées à partir de résultats concrets : sécurité, fonctionnement des institutions, gouvernance publique, justice, services essentiels, préparation électorale, mobilisation des ressources nationales et internationales, ainsi que mise en place de mécanismes garantissant la continuité des politiques publiques.

Du consensus à une nouvelle gouvernance nationale

L'Assemblée du Consensus National pourrait ainsi chercher à transformer une volonté de dialogue en une dynamique politique et institutionnelle durable : Consensus national → Pacte de bonne gouvernance → Transition Réorientée → Bases d'une Conférence nationale souveraine → Réorientation de la gouvernance → Engagements et actions mesurables → Évaluation et redevabilité. Le véritable enjeu serait d'éviter que le consensus reste uniquement

une déclaration politique. Il devrait se traduire par des engagements écrits, des responsabilités identifiées, des échéances précises, des objectifs mesurables et des mécanismes crédibles de suivi.

La Conférence nationale souveraine pourrait ensuite permettre d'élargir et d'approfondir le débat national afin de rechercher des réponses collectives aux grandes questions qui déterminent l'avenir de la République.

Le véritable enjeu pour la République

L'Assemblée du Consensus National aura une portée historique si elle parvient à transformer le dialogue en Pacte, le Pacte en engagements concrets, et ces engagements en bases solides pour une réorientation durable de la gouvernance haïtienne. Le défi d'Haïti n'est plus seulement de réunir les acteurs autour d'une même table. Il est de construire une vision nationale suffisamment forte et suffisamment partagée pour dépasser les changements de gouvernements, les alternances politiques et les intérêts particuliers.

Bois Caïman nous rappelle ce que l'unité peut rendre possible. 1804 nous rappelle ce qu'un peuple uni peut accomplir. 2026 nous pose une nouvelle question : sommes-nous capables de transformer cette mémoire historique en un projet national commun et de poser les bases d'une nouvelle gouvernance pour la République ? Le destin d'Haïti ne s'écrit pas uniquement autour d'une table. Il se mesurera à notre capacité à transformer le consensus en gouvernance, la gouvernance en stabilité, la stabilité en développement et le développement en avenir pour les générations futures.

Le moment est venu

Le moment est venu non pas de recommencer, mais de réorienter. Une Transition Réorientée. Un Pacte national de bonne gouvernance. Les bases d'une Conférence nationale

souveraine. Une réorientation de la gouvernance haïtienne. Une vision commune pour la République. Le destin d'Haïti s'écrit ensemble.

Coordination de l'Assemblée du Consensus National



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Conseil Electoral Provisoire

Réf. : CEP / DC / 065-2526

NOTE DE PRESSE

LE CONSEIL ÉLECTORAL PROVISOIRE MET EN GARDE CONTRE TOUTE CAMPAGNE ÉLECTORALE PRÉMATURÉE

Le Conseil électoral provisoire (CEP) porte à la connaissance des partis et groupements politiques, ainsi que des candidats, que **la période officielle de campagne électorale n'a pas encore débuté.**

L'institution électorale rappelle que, conformément aux dispositions de **l'article 193 du Décret électoral du 2 juin 2026**, il lui appartient de fixer et de communiquer la période officielle au cours de laquelle les activités de campagne électorale seront autorisées.

En conséquence, le CEP invite les partis, groupements de partis politiques et candidats à **s'abstenir de toute activité assimilable à une campagne électorale en dehors de la période officiellement fixée**, et à respecter scrupuleusement les dispositions légales et réglementaires régissant le processus électoral.

Le Conseil électoral provisoire compte sur la responsabilité et l'engagement de tous les acteurs politiques afin de préserver un climat électoral serein, équitable et conforme aux normes établies.

Le Conseil électoral provisoire réaffirme sa volonté de conduire le processus électoral de manière inclusive, impartiale, transparente et responsable, dans le strict respect des principes d'indépendance et d'intégrité électorales, ainsi que du droit de chaque citoyenne et de chaque citoyen à participer à la vie démocratique du pays.

Pétion-ville, le 28 septembre 2026
Pour authentification : (509) 4420-6006



72, Rue Stephen Brecher, Pétion-ville



Conseil Electoral Provisoire

Réf. : CEP / DC / 063-2526

NOTE DE PRESSE

DEUX DÉLÉGATIONS DU CEP AU BRÉSIL ET AU CANADA EN VUE D'OBSERVER LE DÉROULEMENT DES ÉLECTIONS

Le Conseil électoral provisoire (CEP) informe la presse en général et la population en particulier que deux (2) délégations de ses membres se rendront à l'étranger, à compter du lundi 28 septembre 2026, dans le cadre de l'observation des élections qui se tiendront au Brésil et au Canada.

Ces missions ont pour objectif d'observer le déroulement des scrutins, de s'informer sur les pratiques et les dispositifs mis en place par les institutions électorales des deux pays, ainsi que de favoriser des échanges d'expériences en matière électorale.

La délégation qui se rendra au Brésil est composée du Conseiller Patrick Saint-Hilaire et de la Conseillère Marie Florence Mathieu. Elle aura notamment pour mission d'observer le déroulement des **élections générales brésiliennes**, dont le premier tour est prévu le 4 octobre 2026. Ces élections portent notamment sur les fonctions de Président et Vice-Président de la République, de gouverneur, de sénateur, de député fédéral et de député d'État ou du district fédéral.

L'autre délégation, conduite par le Conseiller Jacques Desrosiers, se rendra au Canada, plus particulièrement au Québec, afin d'y observer l'**élection générale provinciale**, dont le scrutin est fixé au 5 octobre 2026. Cette élection vise notamment à pourvoir les 127 sièges de l'Assemblée nationale du Québec.

L'observation de ces scrutins devra permettre au CEP, à travers les rencontres et les échanges avec les autorités et les acteurs électoraux concernés, de recueillir des informations et de renforcer son expertise en matière électorale.

Le Conseil électoral provisoire réaffirme sa volonté de conduire le processus électoral de manière inclusive, impartiale, transparente et responsable, dans le strict respect des principes d'indépendance et d'intégrité électorales, ainsi que du droit de chaque citoyenne et de chaque citoyen à participer à la vie démocratique du pays.

Pétion-ville, le 27 septembre 2026
Pour authentification : (509) 4420-6006

72, Rue Stephen Archen, Pétion-ville





Conseil Électoral Provisoire

Réf. : CEP / DC / 064-2526

NOTE DE PRESSE

UNE DÉLÉGATION DU CEP EN FRANCE DANS LA PERSPECTIVE DU VOTE DE LA DIASPORA HAÏTIENNE

Le Conseil électoral provisoire (CEP) informe la presse en général et la population en particulier qu'une délégation de ses membres se trouve actuellement en France, dans le cadre d'une mission d'exploration et d'échanges en perspective de l'expérience pilote du vote de la diaspora haïtienne.

Cette délégation, dirigée par le Vice-président Jaccéus Joseph, est composée des Conseillères électorales Yves Marie Edouard et Rose Thérèse Magalie Georges.

À travers cette mission, le Conseil électoral entend poursuivre les échanges avec les autorités françaises ainsi qu'avec les organisations haïtiennes de la diaspora, dans la perspective de la participation de la diaspora haïtienne aux prochaines compétitions électorales.

Ces échanges devront également permettre au CEP de recueillir des informations pertinentes et de bénéficier de contributions essentielles à l'élaboration des modalités relatives au vote de la diaspora. Ils constituent, en outre, une étape importante visant à mieux appréhender les réalités et les préoccupations des Haïtiennes et des Haïtiens vivant à l'étranger en matière électorale, tout en tenant compte du cadre juridique et institutionnel en vigueur.

Le Conseil électoral provisoire réaffirme sa volonté de conduire le processus électoral de manière inclusive, impartiale, transparente et responsable, dans le strict respect des principes d'indépendance et d'intégrité électorales, ainsi que du droit de chaque citoyenne et de chaque citoyen à participer à la vie démocratique du pays.

Pétion-ville, le 28 septembre 2026
Pour authentification : (509) 4420-6006



Coupe des Nations de la CONCACAF:

La rencontre Haïti-R. Dominicaine crée un incident diplomatique



NDLR. Les sélections haïtiennes de football ne pourront plus utiliser les installations sportives dominicaines pour leurs matchs à domicile. C'est ce qu'a décidé le Ministre des Sports dominicain, Kelvin Cruz, en réponse aux dérapages causés par des Haïtiens avant, pendant et après la rencontre de la Coupe des Nations de la Concacaf le Jeudi 1^{er} Octobre 2026.

Surexcités, de nombreux fans haïtiens ont malheureusement pris cette rencontre sportive comme une guerre contre la République Dominicaine. Avant le lancement du match, il y a eu des scènes de violences à l'entrée au stade : des bousculades contre les barrages policiers. À la fin de la rencontre, les célébrations bruyantes et les taquineries inutiles contre des citoyens dominicains auraient pu provoquer des bagarres. C'était comme célébrer les cordes dans la maison des pendus.

Le plus grand dérapage est venu joueur nommé "Isidor" qui cria : << Hispaniola, c'est Haïti. Ici, je suis en Haïti !>> Des paroles aussi bêtes que provocatrices, qui ont provoqué un tollé compréhensible. Gênée, l'ambassade d'Haïti en République Dominicaine a dû se démarquer de cette imbécillité pour atténuer l'incident diplomatique.

On comprend bien que de nombreux Haïtiens soient frustrés face aux traitements infligés à des compatriotes illégaux par les autorités migratoires. N'empêche que le sport n'est pas un lieu de règlements de comptes politiques. La sélection argentine de football s'est vue obligée de se laisser battre en finale par l'équipe espagnole pour éviter les sanctions de la FIFA, à cause de cette histoire d' "îles Malouines argentines" qu'elle a agitée sur le terrain lors de la demi-finale victorieuse contre l'Angleterre.

Face au manque d'infrastructures sportives en Haïti et la grave insécurité battant son plein dans le pays, la FIFA avait pris la sage décision de faire jouer les rencontres à domicile des sélections haïtiennes à l'extérieur. La République Dominicaine, notre voisin le plus proche, a accepté de les recevoir. Ce qui est un geste de solidarité assez louable. Cela devrait appeler les fans haïtiens à la retenue et des attitudes plus polies face à une sélection dominicaine contre laquelle la victoire était plus ou moins assurée, car le foot, contrairement au baseball et le volleyball, n'est pas le sport-roi des voisins.

Page suivante



Le Ministre des Sports dominicain, Kelvin Cruz

Désormais, avec 9 points sur 9 les Grenadiers occupent la deuxième place du groupe A. Ces deux équipes ont ainsi obtenu leur billet de qualification pour la prochaine phase de la Ligue des Nations de la Concacaf. Haïti est devancée par Curaçao (9 points) qui bénéficie d'une différence de 2 buts.

L'équipe dominicaine peut malgré tout s'enorgueillir d'avoir la 3ème position avec 6 points sur 9. Elle est suivie de Costa Rica (3 points sur 9), Trinidad-et-Tobago (0 point sur 9) et Nicaragua (0 point sur 9). Pour les autres matches du groupe A, Costa Rica/Nicaragua, 3-0; et Curaçao/Trinidad-et-Tobago, 1-0.

Comme on pouvait s'y attendre, la sélection haïtienne de football masculin a battu son homologue dominicain sur un score de 4 buts à 1 lors de la rencontre tenue dans la nuit du Jeudi 1^{er} Octobre 2026 au Stade Olympique Félix Sanchez de Santo Domingo. Ce centre sportif a connu une affluence extraordinaire pour cette rencontre : les fans des deux équipes, pour ne pas dire des deux pays, ont fait le déplacement en si grande foule que tous les billets étaient déjà vendus avant le jour de la rencontre.

Les buts du côté haïtien ont été l'œuvre de : Loucius Deedson (9^e), Wilson Isidor (51^e et 76^e) et Yassin Fortuné (76^e), et Dorny Romero (55^e), du cote dominicain. À 2-1, les Dominicains, très motivés, espéraient une remontada qui n'est pas venue.

Avant cette rencontre, Haïti avait deux victoires consécutives, 3 buts à 2 contre le Trinidad-et-Tobago et 2 but à 0 face au Costa Rica.

Ayant participé à la Coupe du Monde 2026, Haïti n'a pas connu de surprise désagréable, en l'absence des ténors de la Zone que sont les USA, le Mexique et le Canada. Curaçao et Haïti lutteront pour obtenir la première place du groupe avec 12 points sur 12. En cas de match nul de ces deux équipes, l'honneur reviendra à Curaçao.

Les prochaines rencontres mettront aux prises Haïti/Nicaragua, Trinidad/Curaçao et République Dominicaine/Costa Rica.

Magazine HAITI-ESPOIR

HAITI-ESPOIR

**IDENTIFIER LES
PROBLÈMES;**

**DÉTERMINER LEURS
CONSÉQUENCES;**

**RECHERCHER LEURS
CAUSES:**

**SENSIBILISER
LES GENS;
ET LES MOBILISER
AUTOUR
DES SOLUTIONS!**

Générique

Directeur Général :
Me. Jean Hénoc Faroul

Rédacteur en chef
Me Jean Hénoc Faroul

Secrétaire de Rédaction
Me. Jean Hénoc Faroul

Rédaction
Mutchi Obas Alex Calas
Ing. Yves Junior Vancol
Me Manfred Siméon
Me Jean Hénoc Faroul
Bernadel Joseph
Jean Gustave Molin
Martine Milard
Homère Jean
Emmanuel Voltaire

Promotion

Reporter
Thomas Goldy

Marketing et distribution
Jean Eudes Pierre Jean

Art graphique
Alexis Jean Billy

BUREAU DE MONÉTISATION DES PROGRAMMES D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT



BMPAD

Le Bureau de Monétisation des Programmes d'Aide au Développement (BMPAD) est un organisme public autonome, chargé d'assurer la mobilisation, la gestion et la mise en œuvre de projets structurants inscrits dans la politique de développement du Gouvernement.



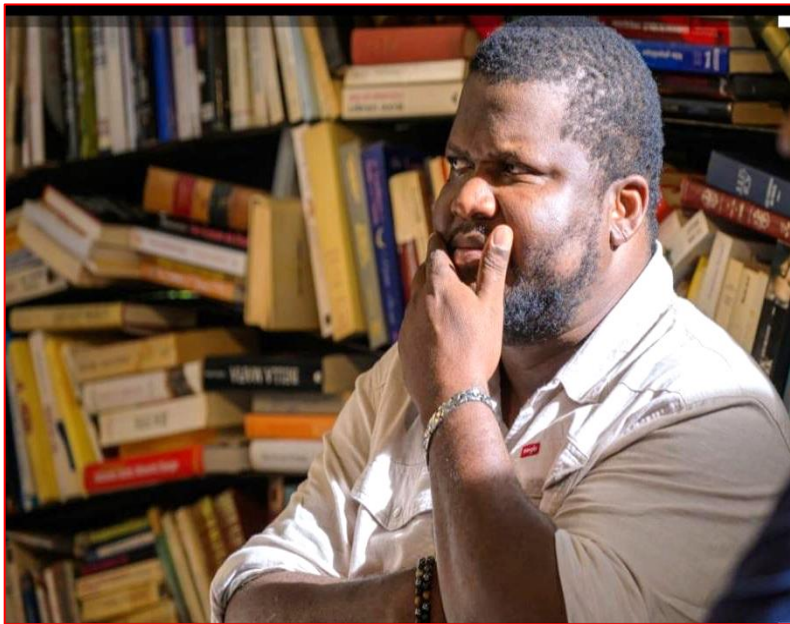
La création du BMPAD en 2008 a mis fin au Bureau de Gestion du Programme PL-480/Titre III.

Cet organisme fonctionnait sous la direction du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe. Contrairement au Bureau de Gestion du Programme PL-480/Titre III, le BMPAD jouit d'une autonomie administrative et financière. Il assure le relais « des accords, des conventions et des protocoles d'entente » de l'ancienne structure. Sa mission est clairement définie selon les statuts précisés dans sa loi cadre.

bmpad.gouv.ht, Port-au-Prince, Haïti

SOUTIEN À L'ÉCRIVAIN HAÏTIEN THÉLYSON ORÉLIEN, VICTIME D'UN TAPAGE LITTÉRAIRE

Par Evans PAUL



Thélyson Orélien

Jeune, il n'est ni un phénomène récent ni un produit de l'intelligence artificielle. Né aux Gonaïves, en Haïti, le 23 mai 1988, il a grandi au Cap-Haïtien. Formé en droit à l'Université d'État d'Haïti, puis en économie et science politique à l'Université de Montréal, il vit au Canada. Poète, romancier, essayiste et chroniqueur, il publie bien avant l'irruption médiatique de l'IA générative.

À 19 ans, en 2007, il remporte le Prix international des jeunes auteurs pour *Les Couleurs de ma terre*.

Les accusations, usage de l'IA, plagiat, ne reposent sur aucune preuve irréfutable.

Philippe Claudel, président de l'Académie Goncourt, appelle à la prudence : « Il faut quand même être très prudent », et laisse « toujours bénéficier du doute à ceux qu'on jette en pâture comme ça à l'opinion ». Jean-Christophe Rufin, de l'Académie française, insiste : « rien

Je ne dis pas qu'il faut fermer les yeux sur l'usage de l'IA. Mais il y a une différence entre débat de fond et curée. L'IA est un outil, comme un dictionnaire, une grammaire ou un correcteur. Elle ne conçoit pas, n'invente pas, ne témoigne pas. Le concepteur, c'est l'auteur. Or l'auteur a un nom, une histoire, une œuvre, une trajectoire.

Une librairie résume : « C'est malveillant, méchant. Orélien a sorti son histoire avec son cœur ».

À propos de la controverse autour du roman « C'était ça ou mourir ».

En ces jours où la rumeur remplace la lecture, où un compte anonyme peut semer le trouble et briser une réputation, j'exprime mon soutien plein et entier au jeune écrivain haïtien Thélyson Orélien.

Son roman, *C'était ça ou mourir*, raconte le périple bouleversant de Jonas Dorléon, un professeur haïtien qui fuit Port-au-Prince pour rejoindre le Canada. C'est un texte sur l'exil et sur le droit de vivre.

Une librairie parisienne confie : « Moi, j'ai lu ce livre avec beaucoup d'émotions. Le personnage m'a beaucoup marqué. Je ne vois pas d'IA derrière ». Un autre libraire ajoute : « Le sujet est intéressant. J'ai beaucoup aimé ce livre. J'assume de le présenter et de le proposer ».

Qui est Thélyson Orélien ?

Son œuvre est déjà riche : *Eternels Amants* (2023) ; *Le Rêve de la mer Noire* (2024), Prix Amaranthe 2024 (Fiction) ; *Tant que le silence saigne, je parlerai* (2024).

Puis *C'était ça ou mourir*, publié chez Grasset et Boréal, sélectionné pour le Goncourt et le Renaudot, lauréat du Prix du Roman Fnac 2026.

Autrement dit, il produisait bien avant la percée de l'IA. Son parcours témoigne d'une expérience humaine irréductible à un algorithme.

Des accusations sans preuve

n'est avéré ». Orélien doit être considéré innocent jusqu'à preuve du contraire.

Au-delà du débat sur l'IA dans la création, il y a une réalité : un écrivain haïtien, voix des migrants, est cible d'attaques d'une violence inouïe. Claudel s'interroge : « Pourquoi cette information sort maintenant ? » Orélien dénonce des attaques racistes.

L'IA est un outil, pas un concepteur

À mon jeune compatriote Thélyson Orélien

Soyez fier. Continuez à écrire, car votre roman a touché des lecteurs. Il a fait entendre une voix inspirée. Ce qui restera, ce sont l'histoire de Jonas, votre talent et votre message.

Evans PAUL

Ex-Premier ministre d'Haïti

Port-au-Prince,

Dimanche 27 septembre 2026



**POUR TOUS
VOS PROJETS DE
MOBILITÉ À
L'INTERNATIONAL,
CHOISISSEZ
LE TEF !**



Centre de langue française
Quand le français est une force

Calendrier des Examens de TEF **Novembre et décembre 2026**

Inscriptions	Date de passations
Jusqu'au 5 novembre	8 novembre 2026
Jusqu'au 19 novembre	22 novembre 2026
Jusqu'au 3 décembre	6 décembre 2026
Jusqu'au 17 décembre	20 décembre 2026

Pièces à apporter pour l'inscription : **Prix :** TEF immigration : \$ 250 US
* Copie passeport ou CIN + Fiche dépôt TEF académique : \$ 285 US

Effectuez votre dépôt au compte suivant à la Sogebank : Alliance Française des Cayes # 2516003874

N.B. Une fois le paiement effectué, toute inscription est ferme et définitive. En cas d'absence non justifiée ou d'abandon, le candidat n'est pas remboursé, ni par l'Alliance Française ni par la CCI Paris Ile-de-France. Pour cela, les candidats sont priés de bien vérifier leur motivation et leur disponibilité avant de procéder au paiement des frais d'inscription.

En cas d'absence justifiée et validée par la CCI Paris Ile-de-France, l'inscription peut être reportée sur une autre session de l'année en cours.

Pour plus d'infos, passez au secrétariat de l'Alliance Française des Cayes
ou appelez-nous aux 3636-8343 / 3760-4121, Courriel : cours.aflescayes@gmail.com



L'UNIVERSITÉ POPULAIRES DES PALMES S'ACTIVE

Par Dr. Ulysse Jean Chenet



En Haïti, les maladies cardio-vasculaires (l'hypertension artérielle, l'arythmie cardiaque, l'accident cérébro-vasculaire (ACV), etc. représentent les principales causes de décès chez les personnes du troisième âge. Malheureusement, le pays ne dispose pas vraiment des centres spécialisés pour la prise en charge des maladies cardio-vasculaires. Les deux principaux hôpitaux du pays les mieux équipés pour la prise en charge des complications cardio-vasculaires sont fermés à cause de la violence des gangs armés. Il s'agit de l'Hôpital de l'Université d'État d'Haïti (HUEH), communément appelé "hôpital général" et l'Hôpital Universitaire de Mirebalais (HUM).

L'Université Populaire des Palmes (UPP) a entrepris des recherches sur ce problème et invite la population à adopter des comportements responsables en vue de prévenir des problèmes de maladie cardio-vasculaire. L'Université Populaire des Palmes présente les causes fondamentales des maladies Cardio-vasculaires et des mortalités liées.

Parmi les précautions à prendre, l'UPP encourage les gens à adopter les comportements suivants:

Le sport:

La pratique régulière du sport comme la marche, le jogging, la natation, le vélo, la danse et les autres exercices physiques, sont très avantageux pour le bien-être de la personne humaine. Par contre, la sédentarité favorise le développement des maladies cardio-vasculaires, spécialement le diabète et à l'hypertension artérielle.

Le régime alimentaire:

Eviter les mauvais régimes alimentaires qui sont riches en sucre, graisse et sel. Ces éléments sont des poisons lents qui altèrent la santé de la population et qui provoquent surtout des maladies cardio-vasculaires.

Les substances toxiques:

La consommation des substances toxiques (alcool, drogue, tabac) est néfaste à la santé. Pour jouir d'une bonne santé, il faut rester loin des substances toxiques et nocives comme le tabac, l'alcool, la drogue et les produits énergisants). Car, ces produits provoquent de l'artéro-sclérose qui entraîne des accidents cérébraux vasculaires.



La pollution :

L'inhalation des substances chimiques et toxiques libérées par des produits en décomposition et surtout par des fumées des produits en styrofoam, des matières plastiques et autres produits volatiles, peuvent provoquer des maladies cardio-vasculaires chez les gens. Il est à conseiller de garder votre environnement propre et de vivre loin de la pollution.

Le réchauffement climatique :

On peut remarquer, sans des études approfondies, que le taux de décès liés aux accidents cérébro-vasculaire et à l'hypertension artérielle est en nettement en augmentation en Haïti et à travers le monde. Haïti étant avant tout un pays tropical, il est très affecté par le réchauffement climatique, les canicules, le phénomène 'El Niño', les brumes sèches et surtout la déforestation et les sécheresses. Les personnes du 3ème âge en Haïti doivent faire très attention en portant des vêtements légers et en consommant beaucoup d'eau minérale.

Le stress :

En Haïti, après le séisme dévastateur du 12 janvier 2010 qui avait fait plus de 300 mille morts, la population est totalement traumatisée. Seize ans après le séisme de 2010, les séquelles sont encore vivantes. Malheureusement, les gouvernements haïtiens n'ont jamais pensé à mettre en place des centres de thérapie psycho-sociale à travers tout le pays. Depuis environ 10 ans, le pays fait face à une crise sécuritaire majeure avec des gangs armés qui sèment la terreur partout à travers tout le pays par le kidnapping, les violences, les viols, les assassinats, les homicides, les déplacements forcés, etc. C'est donc vraiment, une

population totalement traumatisée.

Là où il y a le stress, la dépression et d'autres traumatismes, c'est un terrain favorable aux maladies cardio-vasculaires, l'hypertension artérielle, les diabètes, l'insomnie et les troubles de comportement.

Le vieillissement :

C'est normalement de vieillir. C'est une loi de la nature. Mais, en Haïti l'État ne dispose pas vraiment des centres de gériatrie pour la prise en charge des maladies de la vieillesse, spécialement de l'hypertension artérielle, des maladies cardiaques et cognitives. De plus, en Haïti les personnes âgées ne disposent pas d'une assurance de santé pour faciliter l'accès à des soins de santé régulièrement. La seule solution idéale qui nous reste pour lutter contre les maladies cardio-vasculaires est l'adoption d'un comportement responsable. Donc, Mieux vaut prévenir que guérir.

C'est en ce sens qu'à l'occasion de la *Journée Mondiale des Maladies Cardio-vasculaires*, l'Université Populaire des Palmes invite toute la population haïtienne à adopter des comportements responsables pour lutter contre les maladies cardio-vasculaires. " *Se mèt kò ki veye kò, sante w se pi gwo richès ou*".

Faites en sorte que votre alimentation soit votre remède.

Rédaction:

Ulysse Jean Chenet

Email: medichaiti7@gmail.com

Info: (509) 4183 9811/ 4458 0309

Email: uprpalmes@gmail.com

CHIKTAIL SOSO

Chiktay Aransò: bokal 16 ons: 2,500 Goud;
Bokit chiktay aransò. 15 mil Goud;
Soso chiktay gen 4 varyete chiktay:
Aransò, mori, lanbi, pwason.
Bokal 16 ons ak 32 ons.



Engredyan: piman, piman dous, echalòt, zonyon, luil.
Telefòn: 509-37205428 pou plase kòmand.
Imèl: chiktailsoso@gmail.com

LA MÉDECINE FAMILIALE À CUBA



De la médecine familiale

La médecine familiale est la discipline médicale qui vise à maintenir la santé humaine sous tous ses aspects, en analysant et en étudiant le corps humain de manière holistique (théorie holistique de la pratique médicale). Son appellation officielle varie selon les pays ; on utilise couramment les termes *médecine familiale*, *médecine communautaire*, *soins complets*, ou des combinaisons de ces expressions. Les médecins de famille exercent leur profession selon un cadre doctrinal précis, défini par un ensemble de connaissances, de compétences et d'attitudes. Bien que leur formation leur permette de travailler dans divers contextes (services d'urgence, unités techniques, etc.), leur principal domaine d'activité reste les soins primaires.

La médecine familiale à Cuba

À Cuba, les cabinets de médecins de famille ont été créés en 1984, avec pour ambition d'offrir des soins primaires et préventifs à l'ensemble du territoire. Les dix premiers médecins de famille ont débuté leur carrière dans la zone sanitaire de Lawton, et en 1987, les dix-neuf premiers spécialistes en médecine générale ont obtenu leur diplôme de l'*Université Plaza de la Revolución*. Depuis, et en quelques années seulement, des milliers de cliniques entièrement équipées ont été construites afin de faciliter le développement de services spécialisés pour la population, ainsi que des logements confortables pour les médecins de famille et les infirmières, qui ont ainsi amélioré leur qualité de vie et sont devenus des membres actifs de leurs communautés.

Des dispensaires ont été installés dans les écoles, les crèches, les entreprises et les centres sociaux. Dans le cadre de ce projet, et afin de former les professionnels

La médecine familiale est une spécialité vaste et axée sur la clinique, qui partage des connaissances et des compétences avec d'autres spécialités et intègre les sciences biomédicales, comportementales et sociales (médecine biopsychosociale ou intégrative). Elle permet de résoudre 90 à 95 % des problèmes de santé, en assurant une prise en charge continue et globale des individus, de leurs familles et de leurs communautés. Cette prise en charge concerne tous les âges, les deux sexes, tous les systèmes et toutes les pathologies, avec un accent particulier sur la médecine humaniste, la relation médecin-patient-famille, les aspects éducatifs et préventifs cliniques, ainsi qu'une médecine intégrée et efficiente.

nécessaires à la prestation de ces nouveaux soins, le cursus universitaire a été amélioré et un programme de résidence en médecine générale a été mis en place. Parallèlement, les inscriptions aux programmes de médecine et de soins infirmiers ont augmenté, atteignant des niveaux record de diplômés en 1992 et 1993.

L'introduction de ce modèle au sein du système national de santé a engendré des transformations significatives dans les soins de santé primaires. Le nouveau type de médecin et d'infirmier de famille fonde sa pratique professionnelle sur l'analyse de la situation sanitaire communautaire et la gestion des dispensaires, en appliquant une approche centrée sur la famille. Cette approche replace l'être humain dans sa globalité, en tant qu'être biopsychosocial, en tenant compte de l'influence de l'environnement sur sa santé. Avec une couverture atteignant près de 100 % de la population, le plan initial prévoit un médecin et un infirmier pour 120

familles. En pratique, chaque équipe de santé de base (ESB) dessert généralement environ 600 personnes, soit entre 150 et 200 familles.

L'hygiène et l'épidémiologie sont davantage intégrées au niveau primaire, et un modèle de soins à vocation clinique, épidémiologique et sociale est consolidé.

Les services médicaux cubains :



Découvrez l'opportunité unique d'étudier la médecine familiale à Cuba ! La spécialité de médecine familiale à Cuba est structurée selon des directives qui lui confèrent un large éventail de possibilités, permettant aux spécialistes d'exercer leur profession dans divers contextes, des communautés aux établissements d'enseignement en passant par les lieux de travail. Si vous rêvez de devenir un médecin de famille hautement qualifié, doté d'une approche holistique, Cuba est la destination idéale !

Profil professionnel complet : Le médecin de famille cubain remplit cinq fonctions fondamentales bien définies : les soins médicaux complets, l'enseignement et la formation, l'administration, la recherche et la spécialisation. Toutes ces fonctions sont liées par une formation éthique et humaniste, dont le principe directeur est la prise en charge médicale globale.

Contenu du programme : Le programme s'articule autour de sept domaines fondamentaux, chacun étant lié à l'objet du travail et des études. Ces domaines, qui découlent de la fonction directrice du système de santé global, englobent des objectifs, des compétences et des aptitudes généraux et spécifiques à chaque année. Chaque domaine est décomposé en cours, eux-mêmes subdivisés en unités thématiques, formant ainsi une structure didactique multidisciplinaire.

Formation pratique : Le programme met l'accent sur la pratique en cabinet médical (médecin de famille et infirmière), en polyclinique et dans les hôpitaux de référence. La formation se déroule à temps plein, directement sur le lieu de travail, en tant que médecin de famille, intégrant pleinement les composantes des soins médicaux, de l'enseignement, de la recherche et de l'administration.

Durée et modalités de la formation : Le programme dure trois ans et est structuré de manière modulaire afin d'optimiser l'apprentissage et l'application pratique des connaissances acquises.

Ne manquez pas cette opportunité de vous former comme médecin de famille à Cuba, où l'excellence académique se conjugue à une expérience pratique unique ! Venez découvrir une formation médicale de qualité dans un environnement stimulant, engagé pour le bien-être des communautés. Si vous souhaitez intégrer ce programme exceptionnel, veuillez contacter le *Centre de coordination et de traitement* de la Cuban Medical Services Marketing Company, S.A. par courriel à docencia@smcsalud.cu.

Nous nous réjouissons de vous accueillir parmi la prochaine génération de professionnels de la médecine

familiale ! La médecine familiale a émergé à Cuba au début des années 1980, alors que les conditions nécessaires à la maturation et au renforcement du système national de santé étaient réunies. Cette situation a engendré un besoin de transformation du modèle de services de santé, afin d'améliorer qualitativement la santé de la population. Pour faire évoluer les mentalités et les comportements à risque, et favoriser l'adoption de modes de vie plus sains, une réorientation du système s'imposait. Celle-ci devait privilégier une pratique médicale visant à responsabiliser les individus, les familles et la communauté, en les incitant à jouer un rôle moteur dans la promotion et la protection de leur santé.

Le concept même de médecine familiale n'a pris forme qu'au cours de la première moitié des années 1980. Sans précédent dans le pays, cette spécialité proposée représentait un perfectionnement de l'approche sociale de la médecine, principe fondamental du système de santé cubain depuis sa création. La formation des médecins généralistes...

Découvrez l'opportunité unique d'étudier la médecine familiale à Cuba ! La spécialité de médecine familiale à Cuba a été conçue selon des directives qui lui confèrent un profil...

Dra. Yoania Vinent Danger

- Docteure en médecine

- Spécialiste de premier degré en médecine générale

- Ex-membre de la mission cubaine au Brésil

- Ex-membre de la mission cubaine au Venezuela



Know Someone Bilingual?

Help Us Learn About Interpreter Training!

We are speaking with bilingual people to understand interests, needs and perspectives on interpreter training — in any language and from any training provider. This is for research and program development— **not a sales call**.



JUST 10–15 MINUTES

A short, informal conversation



WHO?

Bilingual people who **have not** taken formal interpreter training



WHERE?

Anyone in the U.S. or internationally (it's online!)



WHY?

To understand interests, needs and barriers related to interpreter training



LANGUAGES OF INTEREST INCLUDE:

Haitian Creole, Spanish, Portuguese, Cape Verdean Creole, Mandarin, French, and other languages.



HOW YOU CAN HELP

- 1 Share this flyer with your bilingual contacts, friends or associates.
- 2 If someone is interested, ask them to contact us (or you can introduce us).
- 3 They do not need to be interpreters or already planning to take a course.

We are especially interested in hearing from people with different levels of experience and interest.



INTERESTED OR HAVE SOMEONE TO REFER?

Please contact us at:

onosame@medsapient.com

Thank you for your support!

Your input will help inform and improve interpreter training opportunities, so more bilingual individuals can make a difference in healthcare and their communities.



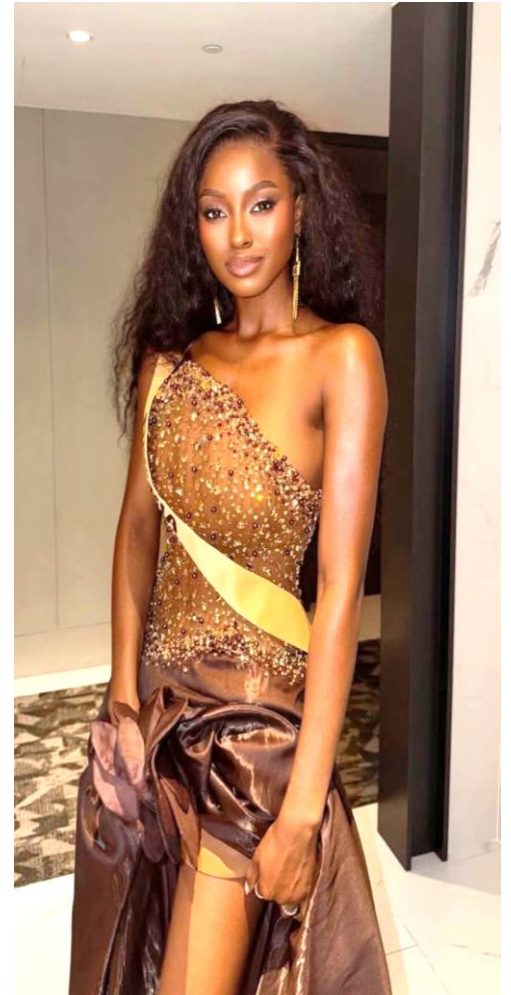
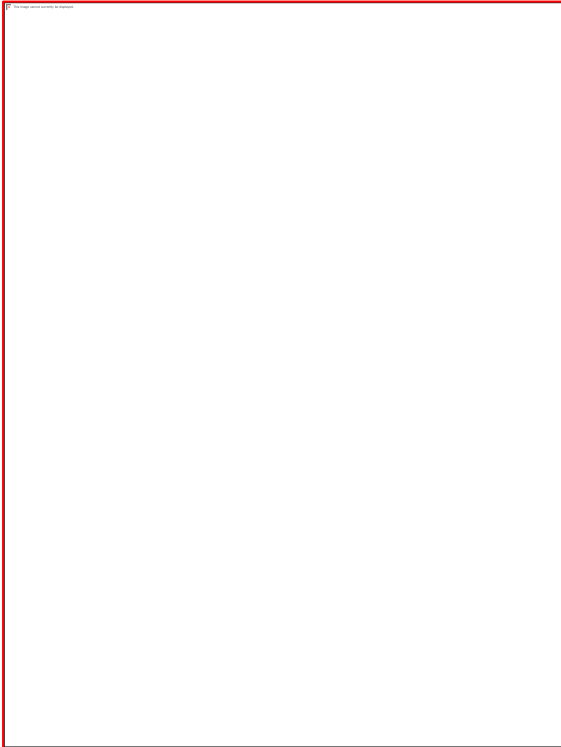
MEDSAPIENT

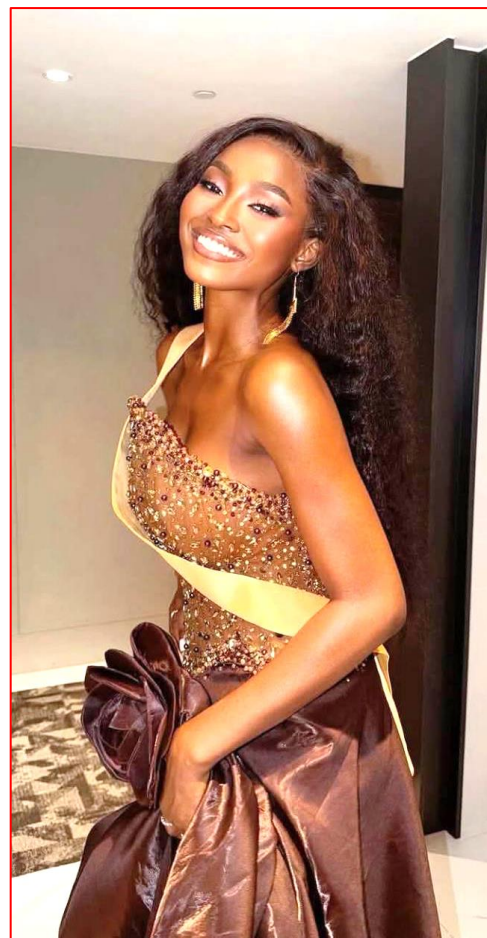
PEOPLE · LANGUAGES · HEALTHIER COMMUNITIES

MISS GRAND INTERNATIONAL NIGERIA 2026

IFEOMA UZOGHELI alias GRANZILLA

Âge: 21 ans
Etudes: droit en cours
Profession: mannequin
L'une des favorites du concours qui se tient actuellement en Thaïlande





Inscription gratuite à l'Université Populaire des Palmes

Par Ulysse Jean Chenet



L'Université Populaire des Palmes (UPP) lance un mois d'inscription gratuite pour tous les jeunes nés à partir de l'année 2000 (la génération 2000), du 1er au 30 Octobre 2026. Dans le cadre de la mise en oeuvre du *Programme Smart Génération 2000*, l'UPP lance un mois d'inscription gratuite pour les facultés suivantes:

- 1) Sciences de la Santé (Femme-Sages, Technologie Médicale, Sciences Infirmières, Physiothérapie, Radiologie, Pharmacologie).
- 2) Agronomie et Sécurité alimentaire.
- 3) Sciences juridiques et Droits Humains
- 4) Sciences administratives et Gestion des Affaires.
- 5) Sciences de l'Éducation
- 6) Hôtellerie et Tourisme
- 7) Sciences de l'Environnement et Développement durable.

Les conditions d'admission :

- Être né (e) à partir de l'année 2000 ;
- Détenteur ou détentrice de la fiche S4 ;
- 2 Photos d'identité récentes ;
- Être de nationalité haïtienne ;

Ensuite, les intéressés doivent se faire accompagner d'une personne responsable pour la signature du contrat d'études.

Après les formalités administratives, les intéressés auront à subir un test d'évaluation. Après les résultats, les postulants qui ont réussi avec succès les épreuves, peuvent avoir accès gratuitement à leurs facultés respectives de l'*Université Populaire des Palmes*.

Les inscriptions sont reçues tous les jours et même en weekend, du 1er au 30 Octobre 2026, au local de l'École Nationale de Flon, Léogâne.

Il n'y a pas de générations spontanées, c'est à nous d'encadrer les jeunes pour bâtir une nouvelle Haïti. La génération 2000 est une génération intelligente. Nous devons investir dans cette tranche d'âge

Ulysse Jean Chenet

Pour info: (509) 4183 9811 / 4458 0309

Email: uprpalmes@gmail.com

HAITI-ESPOIR

IDENTIFIER LES PROBLÈMES;

DÉTERMINER LEURS CONSÉQUENCES;

RECHERCHER LEURS CAUSES:

**SENSIBILISER LES GENS;
ET LES MOBILISER AUTOUR DES SOLUTIONS!**

Générique

Directeur Général :

Me. Jean Hénoc Faroul

Rédacteur en chef

Me Jean Hénoc Faroul

Secrétaire de Rédaction

Me. Jean Hénoc Faroul

Rédaction

Mutchi Obas Alex Calas
Ing. Yves Junior Vancol
Me Manfred Siméon
Me Jean Hénoc Faroul
Bernadel Joseph
Jean Gustave Molin
Martine Milard
Homère Jean
Emmanuel Voltaire

Promotion

Reporter

Thomas Goldy

Marketing et distribution

Jean Eudes Pierre Jean

Art graphique

Alexis Jean Billy

MISS UNIVERSE TANZANIA 2026

Miss Elizabeth Makune

Elizabeth Makune a remporté le titre national ‘‘*Miss Universe Tanzanie 2006*’’ au cours de la cérémonie de grande finale tenue à la capitale tanzanienne, **Dar Es Salaam**, le Dimanche 20 Septembre 2026. Elle a ainsi battu les 22 autres concurrentes pour gagner la couronne et une prime de 25 millions de shillings tanzaniens, soit une somme de 9,469. USD. (taux de change : 2640 Shillings pour 1 USD).

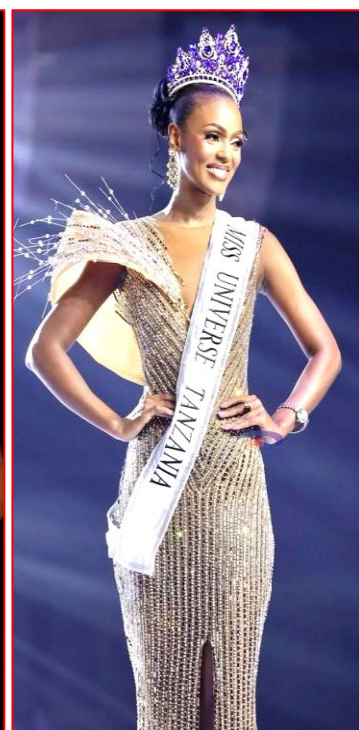
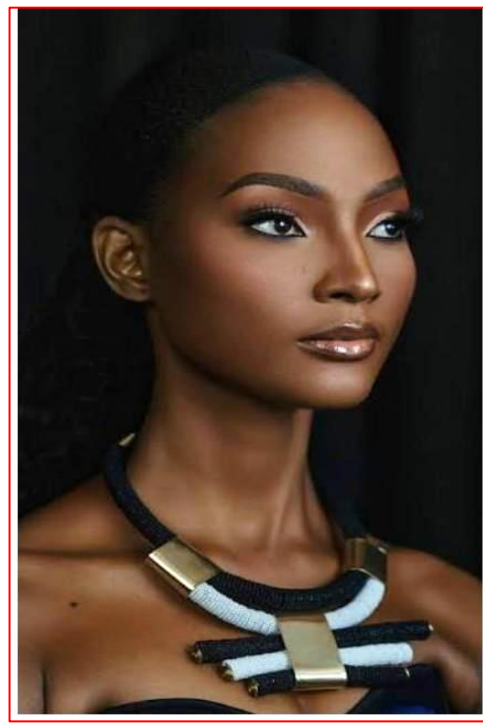
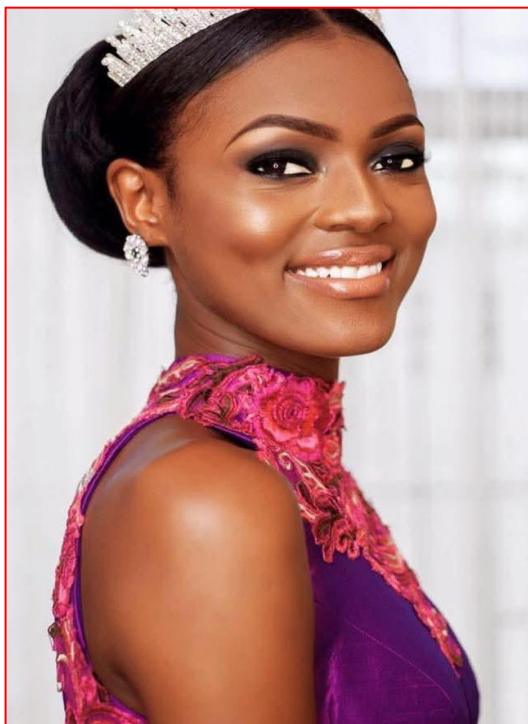
Stature: 1m80; Âge: 30 ans;

Profession: mannequin professionnelle, créatrice de

contenu, licenciée en gestion d’entreprises, fonctionnaire publique. Elle est une militante pour la santé des femmes et le bien-être de la famille.

Expériences: *Miss Tanzania 2018*, *Miss World Tanzania 2018*.

Elle a donc réalisé un ‘‘come back’’ 8 ans après son premier sacre, pour représenter son pays à la 75eme édition de **Miss Universe** qui aura lieu au *Coliseo Juan Manuel Agrelot*, à San Juan, Porto Rico en novembre prochain.







Dimension: 18/30 ;
Médium: peinture acrylique ;
Support : toile de fil ;
Artiste : Marie Dandine Murat ;
Téléphone : +509-41626171.

À propos de l'artiste :

Dandine Marie Murat est une artiste haïtienne polyvalente, formée à l'*École Nationale des Arts (ENARTS)*. Elle évolue depuis plus de vingt ans au cœur de la création artistique et culturelle. Son parcours est marqué par une forte présence dans les expositions, les projets cinématographiques, les conférences, ainsi que dans des collaborations nationales et internationales.

Elle s'illustre par une constance remarquable et une contribution active à la valorisation du patrimoine artistique haïtien. Ses compétences et ses expériences : peinture, techniques mixtes, participation et organisation d'expositions, sensibilité artistique et expression contemporaine, travail collaboratif dans des projets culturels. Elle a également une bonne connaissance du patrimoine artistique haïtien. Ses centres d'intérêt : création artistique, préservation du patrimoine culturel et collaboration avec institutions et artistes internationaux.

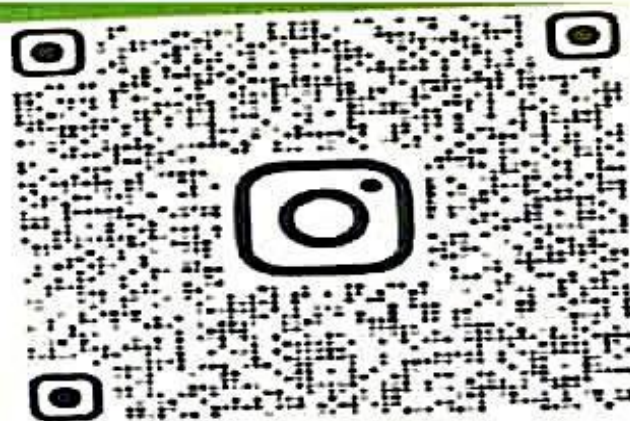
Magazine HAITI-ESPOIR

Lisez le Magazine HAITI-ESPOIR
Confiez-nous vos publicités

Nous avons un lectorat de plus de 20 mille membres répartis à travers Haïti, les États-Unis, le Canada, la France, la République Dominicaine, les Antilles et l'Afrique.

www.magazinehaitiespoir.site
 Facebook : Magazine Haïti-Espoir.
 Tél +50934751155 / 56220262

PERFORMANCE MOBILE CARWASH



PERFORMANCEMOBILECARWASH



- Buff Hand
- Spray Wax
- Shampoo Shine
- Bright and Full Detail



- We take pride in making your vehicle!
- Better Service and better Price!
- After 5 washes get one free.

PERFORMANCE CARWASH

Address:

Dade County and Broward County, Miami,
Florida, USA.

Phone: 786-226-5619

We take Zelle, Cash App, Venmo, Apple Wallet.

By appointment only.



Jean Volcy, owner, car detail

MTV VIDEO MUSIC AWARDS 2026



La quarante-deuxième édition de *MTV Video Music Awards* a eu lieu au *Peacock Theater* au centre-ville de Los Angeles, California, le Dimanche 27 Septembre 2026. Le rappeur **Snoop Dogg** a animé en direct de sa ville natale, *Long Beach*, California, la cérémonie qui a été diffusée sur les ondes CBS, MTV et Paramount.

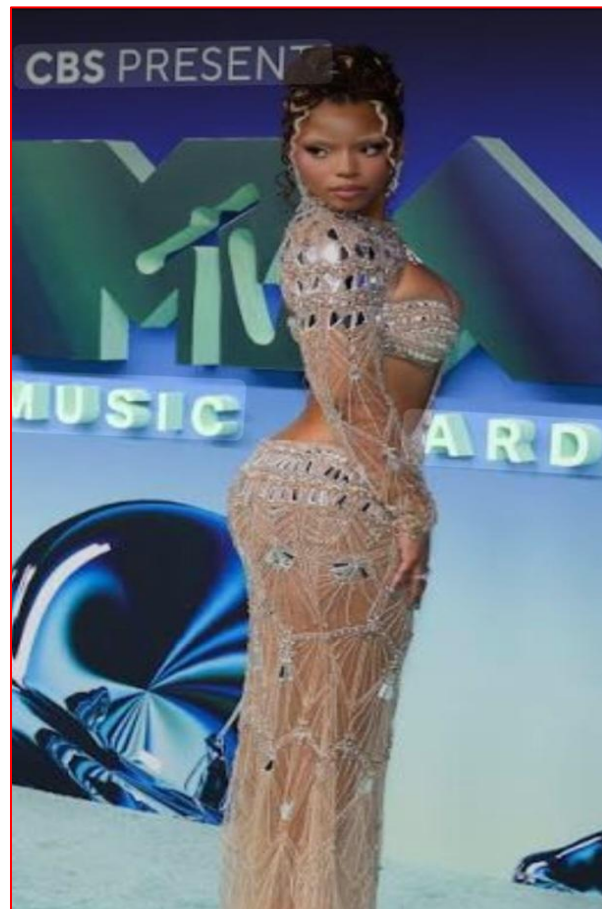
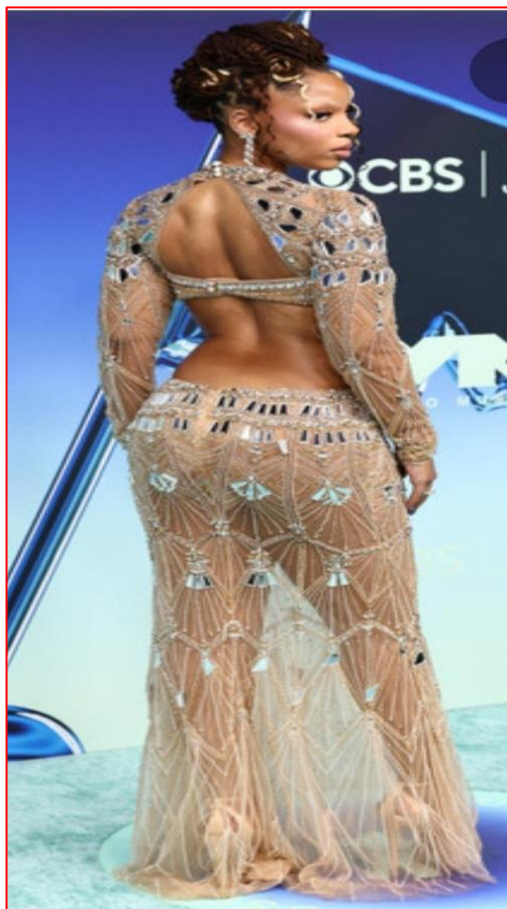
La plus grande gagnante de la soirée a été **Madonna** qui a remporté 13 prix, y compris celui de l'Artiste de l'Année. Elle a été suivie de :

- **Taylor Swift** qui a gagné 11 prix, dont celui de 'Vidéo de l'Année' avec 'The Fate of Orphelia' ; **Sabrina Carpenter** (9), Arianna Grande (8) Bruno Mars (6) et **PinkPanthers** (5) et **Zara Larsson** (5) et Charli XCX. Avec 33 prix, Taylor Swift représente l'artiste le plus primé de toute l'histoire de Music Video Awards (MTV).

- **Nirvana**, honorée avec le *Video Vanguard Award*.
- **Lisa**, a remporté le Best Po avec 'Dream' ;
- **Sienna Spiro**, a gagné le *Best New Artist*.
- **BTS**, qui a remporté le *Best Group*.

Cela a été l'occasion de rendre hommage à Dolly Parton et George Michael.

Par sa beauté et son élégance, l'artiste polyvalente de R and B, **Chlœe Bailey**, a ravi la vedette aux artistes primés.



Chlœe Bailey. Photo : Xavier Collin.

IKAT : Fòmilè Dijital



Apati 1^e Oktòb 2026, tout vwayajè kap antre oswa soti an Ayiti pou ale aletranje ap oblije ranpli yon nouvo fòmilè dijital ki rele IKAT.

Dapre Ministè Enteryè ak Kolektivite Terityoral yo, fòmilè a ap obligatwa ni lè wap kite peyi a, ni lè wap antre ladanl.

Vwayajè yo dwe ranpli fòmilè IKAT la nan 72 èdtan ki precede lè vwayaj la. Sa vle di li enpòtan pou fè demach la anvan jou vwayaj la pou evite pwoblèm nan pwosesis kontwòl yo.

Fòmilè a ap disponib sou platfòm konpayi avyon ki konsène yo, ansanm ak sit Direksyon Imigrasyon ak Emigrasyon (DIE) ak Ministè Enteryè ak Kolektivite Terityoral yo (MICT).

Vwayajè ki gen yon vwayaj ki pwograme apati 1ye oktòb ta dwe pran dispozisyon pou ranpli fòmilè a nan delè yo mande a.



**iKat**
République D'Haïti

W AP ANTRE OSWA KITE AYITI ?

Pou redwi tan pwosedi yo epi fasilite bon jan kontwòl migratwa, Direksyon Imigrasyon ak Emigrasyon mete an aplikasyon IKAT, nouvo kat dijital pou anbakman ak debakman. Ou ka ranpli kat sa a jiska 72 èdtan anvan vòl ou, pou fè vwayaj ou vin pi senp.



Eskane QR Code

MEN ETAP YO :

- ✓ Ranpli fòmilè Ikat la
- ✓ Soumèt fòmilè a
- ✓ Prezante konfimasyon an bay ajan imigrasyon an

iKat
République D'Haïti
SWETE W BON VWAYAJ!



POUR UNE STRATÉGIE ÉLECTORALE ADAPTÉE AUX RÉALITÉS D'HAÏTI

À l'approche des prochaines échéances électorales, une campagne présidentielle crédible ne peut se limiter à des slogans ou à des promesses générales. Elle doit partir des problèmes concrets auxquels la population haïtienne est confrontée et présenter une offre présidentielle articulée autour de la sécurité, de la reconstruction de l'État, du développement économique et social, de la gestion des ressources naturelles, de la restauration des services publics et de la protection des intérêts nationaux.

Une stratégie électorale adaptée aux réalités d'Haïti pourrait ainsi s'organiser autour de onze grandes priorités nationales.

1. Sécurité, stabilité et restauration de l'autorité de l'État

2. Construction d'un maillage routier national

Le développement économique nécessite un réseau routier permettant de relier les communes, les départements, les zones agricoles, les marchés et les principaux centres urbains.

La restauration de la sécurité constitue un préalable au fonctionnement normal de l'économie, des institutions et des services publics.

L'action publique devrait viser à renforcer progressivement l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire, à professionnaliser les institutions chargées de la sécurité et à créer les conditions nécessaires au retour de la population et des activités économiques dans les zones affectées par l'insécurité.

L'objectif serait de reconstruire un État capable d'assurer la sécurité des citoyens, de faire respecter la loi et de garantir le fonctionnement régulier des institutions.

3. Aménagement du territoire et restauration de l'environnement

Haïti doit repenser son occupation et son organisation territoriales.

L'aménagement du territoire devrait être associé à un programme national de restauration environnementale : protection des bassins versants, conservation des sols,

La construction et la réhabilitation des routes devraient donc s'inscrire dans une logique de maillage territorial, avec une attention particulière aux routes agricoles, aux axes stratégiques et aux infrastructures permettant de réduire les coûts de transport et de faciliter la circulation des personnes et des marchandises.

reboisement, restauration des écosystèmes, gestion des déchets et prévention des risques naturels.

Il s'agit de passer d'une logique d'interventions ponctuelles à une véritable politique intégrée d'aménagement du territoire et de restauration des écosystèmes.

4. Sécurité hydrique et gouvernance du secteur de l'eau

L'eau doit être considérée comme un pilier de la sécurité nationale et du développement.

La politique publique devrait renforcer la connaissance, la protection et la gestion durable des ressources en eau, tout en améliorant la gouvernance du sous-secteur de l'eau.

Cela implique notamment :

- la protection des sources et des bassins versants ;
- le développement des infrastructures hydrauliques ;

- l'amélioration de l'accès à l'eau potable ;
- le développement de l'irrigation ;
- le suivi des ressources hydriques ;
- la coordination des acteurs du sous-secteur ;
- la mise en place de mécanismes durables de financement de la gestion de l'eau.
- L'eau constitue également un facteur déterminant de la sécurité alimentaire et du développement agricole.

5. Agriculture, sécurité alimentaire et développement durable

L'agriculture devrait constituer l'un des moteurs de la relance économique nationale.

Une proposition structurante consiste à développer des fermes agricoles de référence d'environ 15 000 hectares par département, selon les potentialités et les caractéristiques de chaque territoire.

Cette politique devrait être accompagnée d'un soutien renforcé aux producteurs et aux organisations agricoles.

Irrigation et maîtrise de l'eau

Le développement agricole nécessite une maîtrise accrue de la ressource en eau, notamment à travers :

- les systèmes d'irrigation ;
- les pompes photovoltaïques ;
- les réseaux de pompage centralisés ;

- les systèmes d'irrigation goutte-à-goutte ;
- la réhabilitation des infrastructures hydro-agricoles.

L'objectif est de faire de l'eau un véritable pilier du développement agricole.

Modernisation de l'agriculture

La modernisation agricole devrait favoriser l'utilisation de technologies permettant d'améliorer la productivité, notamment par :

- la mécanisation adaptée ;
- l'amélioration des semences ;
- les technologies d'irrigation ;
- les outils numériques ;

- la formation technique des producteurs ;
- l'amélioration des pratiques culturales.

Transformation de la production agricole

Produire davantage ne suffit pas. Il faut également transformer et valoriser la production.

Le développement d'unités de transformation permettrait d'augmenter la valeur ajoutée, de réduire les pertes post-récolte et d'accroître les revenus des organisations agricoles.

L'objectif est donc de construire une chaîne de valeur allant de la production à la transformation, au stockage, au conditionnement et à la commercialisation.

Cette politique devrait également placer la dignité et la professionnalisation des organisations agricoles au cœur de l'action publique.

6. Une diplomatie intelligente et ouverte sur le monde

Haïti doit renforcer sa présence dans les espaces régionaux et internationaux.

Une diplomatie économique, environnementale et scientifique pourrait contribuer à mobiliser davantage de financements, de technologies, d'investissements et de partenariats pour le développement national.

Cette diplomatie devrait également défendre les intérêts d'Haïti dans les domaines stratégiques tels que l'eau, le climat, l'agriculture, la sécurité alimentaire, les migrations, le commerce et la coopération régionale.

Elle devrait notamment accorder une attention particulière aux relations avec les pays accueillant d'importantes communautés haïtiennes.

7. Éducation, formation professionnelle et technologie

L'éducation doit constituer un investissement national prioritaire.

L'offre proposée comprend notamment :

- la gratuité de l'école primaire pour tous les enfants ;
- le développement de l'enseignement secondaire ;
- le renforcement de la formation professionnelle ;
- l'accès élargi à la formation technologique ;

- la modernisation des infrastructures scolaires ;
- la formation et la valorisation des enseignants.

L'enjeu n'est pas seulement d'augmenter le nombre d'élèves scolarisés, mais de construire un système éducatif capable de préparer les jeunes aux métiers de demain.

8. Service militaire obligatoire à partir de 18 ans

La proposition prévoit la mise en place d'un service militaire obligatoire pour les citoyens âgés de 18 ans et plus.

Une telle réforme nécessiterait toutefois un cadre légal précis, des infrastructures adaptées, une définition claire

des missions, des garanties relatives aux droits des citoyens et une articulation avec les institutions civiles.

Le dispositif pourrait notamment intégrer des formations civiques, techniques, de protection civile et de gestion des catastrophes, en complément des missions proprement militaires.

9. Réforme institutionnelle

La transformation du pays nécessite des institutions plus fonctionnelles, coordonnées et responsables.

La réforme institutionnelle devrait notamment porter sur :

- la clarification des responsabilités entre institutions ;
- la modernisation de l'administration publique ;
- la décentralisation effective ;
- le renforcement des collectivités territoriales ;

- la digitalisation des services publics ;
- l'amélioration des mécanismes de contrôle ;
- la lutte contre la mauvaise gestion des ressources publiques ;
- le renforcement de la planification et de l'évaluation des politiques publiques.

L'État doit être capable de transformer les décisions politiques en résultats mesurables sur le terrain.

10. Relance de l'économie haïtienne et protection contre les chocs extérieurs

La relance économique devrait reposer sur la recherche simultanée de la stabilité macroéconomique, d'une croissance durable et d'une meilleure capacité de résistance aux chocs extérieurs.

Les orientations proposées comprennent :

- la réduction de l'inflation ;
- la recherche d'une plus grande stabilité du taux de change ;
- la réduction des déficits budgétaire et commercial ;
- l'élargissement de l'assiette fiscale ;
- le renforcement de la mobilisation des recettes publiques ;
- le développement de l'inclusion financière ;
- le soutien à l'entrepreneuriat ;
- le développement des micro, petites et moyennes entreprises ;
- la stimulation de l'investissement productif ;
- un objectif de croissance économique soutenable de 5 %.
- Le risque lié à la fin du TPS pour les Haïtiens aux États-Unis

La fin du Temporary Protected Status (TPS) pour les Haïtiens aux États-Unis constitue un facteur extérieur qui doit être intégré dans toute stratégie économique nationale. Le TPS haïtien a pris fin le 27 juillet 2026. Les estimations publiques évoquent environ 330 000 à 350 000 Haïtiens concernés par cette décision. Il est important de distinguer la perte du statut de protection de la déportation : tous les bénéficiaires concernés ne sont pas automatiquement expulsés. Toutefois, la fin du TPS expose une partie importante de cette population à la perte de son autorisation de travail et, selon sa situation juridique, à des procédures d'éloignement.

Depuis la fin du TPS, les expulsions vers Haïti ont effectivement augmenté. Entre le 20 août et le 17 septembre 2026, les autorités haïtiennes ont indiqué que cinq vols hebdomadaires consécutifs avaient transporté 474 personnes vers Cap-Haïtien.

Pour Haïti, cette situation ne représente donc pas uniquement un problème migratoire ou humanitaire. Elle

constitue également un risque économique et financier à intégrer dans la planification nationale.

L'économie haïtienne dépend fortement des transferts de la diaspora. La Banque mondiale identifie d'ailleurs les transferts de la diaspora comme l'un des éléments importants du potentiel économique du pays.

Une diminution importante des revenus des Haïtiens vivant aux États-Unis pourrait entraîner, selon son ampleur, plusieurs conséquences :

- une diminution des transferts privés vers Haïti ;
- une réduction de l'entrée de devises ;
- une pression supplémentaire sur le marché des changes ;
- une pression potentielle sur les réserves nettes de change ;
- une augmentation des difficultés pour les ménages dépendant des transferts ;
- une diminution de la capacité de consommation de nombreuses familles ;
- une pression supplémentaire sur les finances publiques et les mécanismes de protection sociale ;
- une aggravation potentielle des déséquilibres économiques déjà existants.

Le mécanisme doit cependant être mesuré et non simplement affirmé : l'effet sur le taux de change, les réserves et l'inflation dépendra notamment du nombre de personnes effectivement contraintes de quitter les États-Unis, de l'évolution de leurs revenus, du niveau des transferts qu'elles effectuaient auparavant et de leur capacité à continuer à envoyer des fonds depuis Haïti ou depuis un autre pays.

Cette nouvelle réalité impose donc à l'État haïtien de développer une stratégie économique de résilience face aux chocs migratoires et aux variations des transferts de la diaspora.

La diaspora ne doit plus être considérée uniquement comme une source de transferts familiaux. Elle devrait également être intégrée à une politique nationale d'investissement, d'entrepreneuriat, de transfert de compétences, d'innovation et de mobilisation de capitaux.

Stabilité monétaire et maîtrise des déséquilibres

La proposition de stabilité du dollar à 100 gourdes devrait être présentée non comme une simple promesse, mais comme un objectif macroéconomique soumis à des conditions précises : maîtrise de l'inflation, crédibilité budgétaire et monétaire, disponibilité des devises, amélioration de la production nationale, réduction des déséquilibres extérieurs et renforcement de la confiance dans l'économie.

De même, une augmentation de la pression fiscale à 10 % doit être accompagnée d'une analyse de sa faisabilité, de la capacité contributive des différents acteurs et de l'utilisation des recettes supplémentaires.

La situation économique actuelle montre en effet l'ampleur du défi : selon la Banque mondiale, le PIB réel d'Haïti s'est contracté de 2,7 % en 2025, tandis que l'inflation moyenne a atteint 28,3 % et les recettes publiques 4,8 % du PIB.

11. Amélioration des revenus des professionnels essentiels

La valorisation des ressources humaines de l'État constitue également un axe majeur.

Une politique salariale devrait accorder une attention particulière aux catégories essentielles au fonctionnement du pays, notamment :

- les policiers ;
- les enseignants ;
- les militaires ;
- les médecins et autres professionnels de santé ;
- les fonctionnaires publics.

L'augmentation des salaires devrait toutefois être associée à une réforme de la gestion de la fonction publique, à l'amélioration de la productivité, à la lutte contre les postes fictifs et à une programmation budgétaire soutenable.

Une offre présidentielle fondée sur un contrat national

Ces onze axes peuvent être regroupés autour d'une même ambition : restaurer la capacité de l'État à protéger, produire, planifier, investir et anticiper les crises.

La sécurité doit permettre de rétablir l'ordre public ; les infrastructures doivent reconnecter le territoire ; l'eau et l'environnement doivent soutenir l'agriculture ; l'agriculture doit renforcer la sécurité alimentaire ; l'éducation doit préparer le capital humain ; la réforme institutionnelle doit améliorer l'action publique ; et la stabilité macroéconomique doit créer les conditions d'une croissance durable.

Mais la nouvelle réalité internationale impose également une autre exigence : Haïti doit devenir capable d'anticiper les chocs extérieurs qui peuvent affecter son économie, notamment les évolutions des politiques migratoires, les variations des transferts de la diaspora, les fluctuations des prix internationaux, les changements climatiques et les crises régionales.

La question du TPS montre qu'un événement qui se produit à Washington peut avoir des conséquences potentielles sur les ménages, les transferts, le marché des changes et les réserves de devises en Haïti. La politique économique nationale doit donc intégrer une véritable capacité d'anticipation et de gestion des risques.

Une stratégie électorale réellement crédible devrait ainsi aller au-delà de l'énumération des promesses. Chaque engagement devrait être accompagné d'un objectif mesurable, d'un calendrier, d'un coût estimatif, d'une source de financement, d'une institution responsable et d'indicateurs permettant à la population d'évaluer les résultats.

C'est à cette condition qu'une offre présidentielle peut évoluer d'un simple programme électoral vers un contrat de transformation nationale, fondé sur la sécurité, la production, la souveraineté économique, la protection sociale, la gouvernance responsable et la résilience du pays face aux chocs internes et externes.

Yves Junior VANCOL, Ing.

HAITI-ESPOIR

**IDENTIFIER LES
PROBLÈMES;**

**DÉTERMINER LEURS
CONSÉQUENCES;**

**RECHERCHER LEURS
CAUSES:**

**SENSIBILISER
LES GENS;
ET LES MOBILISER
AUTOUR
DES SOLUTIONS!**

Générique

Directeur Général :

Me. Jean Hénoc Faroul

Rédacteur en chef

Me Jean Hénoc Faroul

Secrétaire de Rédaction

Me. Jean Hénoc Faroul

Rédaction

Mutchi Obas Alex Calas
Ing. Yves Junior Vancol
Me Manfred Siméon
Me Jean Hénoc Faroul
Bernadel Joseph
Jean Gustave Molin
Martine Milard
Homère Jean
Emmanuel Voltaire

Promotion

Reporter

Thomas Goldy

Marketing et distribution

Jean Eudes Pierre Jean

Art graphique

Alexis Jean Billy

HAITI-ESPOIR



“HAITI-ESPOIR” est une revue hebdomadaire de l’actualité nationale et internationale, qui analyse de manière scientifique et indépendante les faits majeurs de la vie économique, politique, sociale et culturelle d’Haïti et du Monde. La finalité, c’est d’apporter sa pierre à la reconstruction d’Haïti, ce pays fondé en 1804 au terme de la lutte menée par les grands émancipateurs Toussaint Louverture, Jean-Jacques Dessalines et le “libertador” Alexandre Pétion, et qui se trouve aujourd’hui au fond de l’abîme.

Nos articles et réflexions sont rédigés par de vrais professionnels des sciences sociales et humaines, toujours guidés par l’éthique, la neutralité et l’objectivité. Ce qui rend le travail ardu, austère, mais de qualité. La facilité passe, mais l’austérité demeure.

Nous partageons le magazine online et des fois en dur gratuitement à un large public qui a fini par nous adopter. Chaque semaine notre lectorat attend impatiemment la dernière parution de **“HAITI-ESPOIR”** qui informe et éduque. Et nous prenons bien soin de ne pas leur fausser compagnie, peu importe les difficultés.

Si vous aimez notre travail ; encouragez-nous ! Votre aide nous permettra de faire encore plus : mieux vous informer, mieux vous aider à comprendre les dessous des événements qui affectent votre vie quotidienne. Ceci est assez important ! << *Felix, qui potuit rerum cognoscere causas !*>> << *Heureux, celui qui a pu pénétrer la raison des choses.*>>, dit la langue de Virgile.

Compte en Gourde de “HAITI-ESPOIR” : 4260-000410.

Compte en USD de “HAITI-ESPOIR” : 4261-000169.

Banque Nationale de Crédit ou BNC.

Merci !